



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	8	5

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 18 décembre 2015

**OBJET : 19-7 - PETITE ENFANCE
- ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL -
TRAVAUX SUITE AUX INTEMPERIES
DES 3 ET 4 OCTOBRE 2015
- DEMANDE DE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE AUPRES DE LA
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3619-15

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie, 23 DEC. 2015
Le
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 24 DEC. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Le vendredi 18 décembre 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11/12/15, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à M. Patrick DULBECCO
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
M. Henri CHIALVA à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Michel GASTALDI à Mme Françoise THOMEL
Mme Vanessa LELLOUCHE à Mme Sophie NASICA
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER

Absents : M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

19-7 - PETITE ENFANCE - ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL - TRAVAUX SUITE AUX INTEMPERIES DES 3 ET 4 OCTOBRE 2015 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Cinq établissements municipaux d'accueil de jeunes enfants sur douze ont été impactés par les intempéries des 3 et 4 octobre 2015. Si les dégâts occasionnés au bâti n'ont pas empêché l'accueil des jeunes enfants, des travaux – estimés à 9.166,67 € HT – s'avèrent nécessaires afin de maintenir des conditions d'accueil optimales.

	Travaux	Montant HT
Multi-Accueil Colonnes	Remplacement de la porte du local sous-sol. Remise en état de la clôture	2.083,33 €
Multi-Accueil Roger Cardi	Reprise ponctuelle de peinture et remplacement de dalles de faux plafond	833,33 €
Multi-Accueil Terrasses	Reprise de peinture et remplacement de dalles de faux plafond	4.166,67 €
Jardin d'Enfants Saint Maymes	Reprise de peinture, remplacement de plinthes et de dalles de faux plafond	833,33 €
Jardin d'Enfants Saint Antoine	Reprise de peinture et remplacement de dalles de faux plafond	1.250 €
	Total	9.166,67 €

Dans ce cadre, la Caisse d'Allocations Familiales met en place un dispositif de subvention exceptionnelle visant une prise en charge du montant des dégâts, déduction faite de la prise en charge assurantielle.

En conséquence, la Commune dépose auprès de son partenaire un dossier de demande de subvention exceptionnelle visant la couverture du reste à charge au terme de la procédure en cours d'indemnisation de la Commune par son assureur.

Une première estimation, fondée sur les dispositions contractuelles assurantielles, conduirait à tableur sur une demande de subvention d'un montant de 5.416,67€ HT.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention d'investissement exceptionnelle auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes et à entreprendre toute démarche nécessaire à cette fin ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention afférente ainsi que tout avenant qui n'en bouleverserait pas l'économie générale ;

19-7 - PETITE ENFANCE - ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL - TRAVAUX SUITE AUX INTEMPERIES DES 3 ET 4 OCTOBRE 2015 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

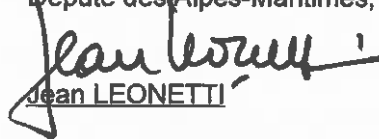
Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

- **AUTORISE** la Commune à percevoir la subvention qui en découle.

Accusé réception Sous-préfecture
Identifiant de l'acte

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

Petite enfance - Etablissements d'accueil - Travaux suite aux intempéries des 3 et 4.10.2015 - Demande de subvention exceptionnelle auprès de la CAF -

Date de transmission de l'acte : 24/12/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 24/12/2015

Numéro de l'acte : 3619-15 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20151218-3619-15-DE

Date de décision : 18/12/2015

Acte transmis par : Marianne AUGUSTO

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9 Autres domaines de competences
9.1 Autres domaines de competences des communes